

Vendredi 9 octobre 1953.

Introduction dans la  
hiérarchie consulaire  
suisse du grade de con-  
sul de 2ème classe.

Département politique. Proposition du 6 octobre 1953 (annexe).  
Département des finances et des douanes. Lettre du 2 octobre  
1953 (adhésion).

Vu le rapport du département politique, il est

d é c i d é :

- 1) Les consuls de Suisse seront à l'avenir de 1ère ou de 2e classe, rangés respectivement en 4e et 5e classe de traitement;
- 2) Cette décision entre immédiatement en vigueur.

Extrait du procès-verbal au département politique (5) pour la suite à donner et au département des finances et des douanes pour son information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*J. Helber*